



**HAL**  
open science

**NOTE DE LECTURE : “ Urbanisme capitaliste contre ville publique ” Hacène BELMESSOUS, “Le Nouveau bonheur français, ou le monde selon Disney”, L’Atalante, Nantes, février 2009, 154p.**

Elise Roy

► **To cite this version:**

Elise Roy. NOTE DE LECTURE : “ Urbanisme capitaliste contre ville publique ” Hacène BELMESSOUS, “Le Nouveau bonheur français, ou le monde selon Disney”, L’Atalante, Nantes, février 2009, 154p.. Lieux Communs - Les Cahiers du LAUA, 2009, L’altérité, entre condition urbaine et condition du monde, 12, pp.212-215. <hal-02866774>

**HAL Id: hal-02866774**

**<https://hal.science/hal-02866774v1>**

Submitted on 12 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

## NOTE DE LECTURE : « Urbanisme capitaliste contre ville publique »

Hacène BELMESSOUS, *Le Nouveau bonheur français, ou le monde selon Disney*, L'Atalante, Nantes, février 2009, 154p.

ER aout 09 Elise Roy Lieux communs 12, p. 212-215

Le dernier ouvrage d'Hacène Belmessous nous livre les éléments d'un travail d'enquête portant sur le secteur IV du Val d'Europe, ce territoire de 1940 hectares, dont l'urbanisation s'effectue depuis 15 ans, sous la férule de la *Disney world compagny* qui y a implanté son parc d'attraction européen.

L'analyse de cette ville d'un genre nouveau livrée par l'auteur constitue une nouvelle pièce de son travail portant sur un séparatisme socio-urbain qui semble monter en puissance, en se cristallisant notamment dans l'émergence d'enclaves résidentielles, dédiées aux classes supérieures, qui tournent le dos à la ville diverse<sup>1</sup>. En ces temps de crise qui risquent d'amplifier le phénomène et la tendance à garder ses distances vis à vis « des perdants de la globalisation », H. Belmessous se tient particulièrement en veille sur un certain laisser-faire des pouvoirs publics qui s'illustre dans cette histoire du secteur IV. L'auteur d'y pointer le glissement d'un urbanisme guidé par les valeurs de la sociale démocratie vers un urbanisme libéral, qui marque autant le processus institutionnel de production de l'espace urbain, que les aspirations de certains Val d'européens venant consommer du cadre de vie, au sein de ce territoire extirpé à la ville diverse.

### 1) Dans les cuisines d'une fabrique urbaine publique-privée singulière

L'aventure du Val d'Europe prend consistance au milieu des années 1980, à la croisée de deux projets, celui tenu par les pouvoirs urbanistiques, de la poursuite de l'aménagement de la ville nouvelle du Val de Marne qui s'essouffle, et celui, tenu par la Compagnie Disney, de l'installation d'un parc de loisirs à thème, conçu comme pôle d'attraction d'un vaste programme immobilier qui serait porté par la multinationale du loisir. L'argument du développement économique suscité par l'installation d'Eurodisney et la création d'emplois qu'il représente décide l'Etat à s'engager dans un partenariat à l'aide d'une convention de contrat de plan signée en 1987 par l'EPA Marne et la société pour 30 ans. Cette convention rend la multinationale "acheteur prioritaire" des milliers d'hectares restant à urbaniser, en échange de son engagement à développer des quartiers de logements, de bureaux

---

<sup>1</sup> CF notamment « Des villes privées à la française. Voyage à travers les forteresses des riches », Le Monde diplomatique, novembre 2002.

et d'activités. Le parc de loisirs ouvre en 1992, les premiers logements sont livrés en 1995, d'autres suivront, ainsi que différentes installations d'activités économiques et commerciales.

Disney est donc responsable de son parc et de programmes immobiliers qu'elle mène directement, ou en faisant appel à des promoteurs qui doivent travailler avec les architectes issus d'une **short list** établie par ses soins. Il revient à l'Etat, dans le cadre d'un projet d'intérêt national, de gérer les procédures d'expropriation et de gestion du foncier, l'aménagement des infrastructures routières et ferroviaires, ainsi que la question de l'insertion paysagère, en étroite concertation avec Disney SCA. Dans ce contexte, les pouvoirs locaux sont concertés sans véritable pouvoir décisionnel. Ils accompagnent le projet par la réalisation des équipements publics qui leur échoient. C'est ainsi que le centre commercial, la médiathèque et le complexe sportif viennent frapper le panorama architectural du sceau d'une contemporanéité qui marque dans un ensemble de "style international néo-traditionnel" disneyen. Fortement dirigiste sur la forme de la ville et le paysage composé au Val d'Europe, Disney SCA est venu pousser ici à son paroxysme la volonté, exprimée dans les documents du projet d'aménagement de la ville nouvelle, d'un urbanisme réconcilié avec la ville traditionnelle. Malgré ce dirigisme contraignant, la participation des promoteurs à cette expérience est motivée par la réussite commerciale de l'opération, et par un effet vitrine recherché au sein de ce "territoire d'exception".

L'auteur montre ainsi comment la multinationale du loisir s'est négociée une place au cœur d'un processus d'ingénierie urbaine de grande échelle. C'est à un véritable monopole que l'on a affaire, Disney ayant l'exclusive des programmes de loisirs, sportifs et hôteliers. *« En sacrifiant l'enceinte du Val d'Europe aux mains des hygiénistes des laboratoires de chez Disney, l'Etat ne rompait pas seulement avec la ville publique, il a également fait de ce micro territoire un laboratoire de bienfaisance de la puissance publique au secours d'un univers capitaliste »* (p.33)

L'ouvrage dénonce une ville dérogatoire, placée sous le régime exclusif de la société marchande, à l'exclusion donc du monde social, que les pouvoirs publics ne semblent pas à même de rapporter. L'auteur en veut pour preuve une offre de logements sociaux très en deçà des prescriptions nationales, sur le prétexte d'un classement initial des communes concernées en zone rurale.

## 2) Habiter la ville conçue par Disney

*« Non pas la ville nouvelle champignon,  
mais la ville nouvelle qui s'épanouit comme une fleur ».*

Ces propos tenus par un responsable marketing de Disney SCA marquent l'utopie apparente qu'on propose de construire ici. Cet esprit lié à une « représentation euphorisante du monde », proche de celui de la ville modèle d'EPCOT<sup>2</sup>, est vanté par les marketeurs de la société du loisir, et dénoncé par H. Belmessous pour lequel il ne fait pas de doute que la proposition tient plutôt d'une ville dédiée à la consommation. On doit remarquer que très peu des paroles d'habitants, rencontrés par l'auteur au hasard de ses entrevues dans les parcs et les rues, ou avec l'aide d'agents immobiliers, ne se réfèrent à cet état d'esprit. Si ceux-ci ont « vendu leur âme à Disney », ils apparaissent toutefois plus sensibles au cadre de vie proposé qu'à un esprit qu'ils devraient partager. Au-delà du registre symbolique, l'utopie apparente de la vie dans le secteur IV est bien à renvoyer à l'ensemble des pratiques qui y trouvent place, comme par exemple les déplacements doux vers les commerces et les services, qui viennent s'ajouter aux facilités de l'habitat en pavillon, auxquelles il faudrait ajouter une gestion urbaine plus serrée, etc. On pense, bien sûr, aux travaux de l'Institut de sociologie urbaine qui, dans les années 1960, avaient révélé la teneur des pratiques des pavillonnaires qu'on ne pouvait cantonner à de la stricte utopie<sup>3</sup>. Cette dimension vécue nous paraît manquer aux analyses livrées dans cet ouvrage. Cette entreprise aurait réclamé d'y aller sans doute avec plus d'empathie et une grille d'enquête plus ouverte que celle qui semble avoir conduit l'auteur à interroger très directement les habitants interviewés sur leur rapport au monde nécessairement perverti.

On n'en lit pas moins avec intérêt les analyses proposées, dans ce deuxième volet d'enquête portant sur la vie au Val d'Europe. Elles soulignent la difficulté à y vivre pour des ménages moins fortunés que les "Kaufman", ces habitants des programmes **Kaufman and Broad**, qui paraissent heureux de leur sort. Cette ville monotype ne sait pas faire de place aux ménages aux revenus modestes qui se trouvent bloqués dans leurs parcours résidentiels. Ceux ayant opté pour le parc social de Magny-Le-Hongre et Bailly-Romainvilliers ont été triés sur le volet par des

---

<sup>2</sup> *Experimental prototype community of tomorrow* est la ville idéale imaginée par Walt Disney, organisée autour d'un lac, les déplacements piétons y favorisent les rapports de voisinage agréables, et le statut de copropriétaire des espaces publics garantit la bonne tenue de ceux-ci, chacun étant tenu responsable. Celebration city, la ville construite en 1995 par Disney sur les 1983 ha acquis dès 1966 pour accueillir plus de 20 000 habitants en Floride est faite sur ce modèle.

<sup>3</sup> Henri Raymond, Nicole Haumont, Marie-Geneviève Raymond, Antoine Haumont, *L'habitat pavillonnaire*, Paris : Centre de Recherche d'Urbanisme (CRU), 1966, 146 p.

bailleurs qui apparaissent exigeants ici plus qu'ailleurs, alors que l'autocensure de leurs comportements pour ne pas dénoter et la violence de la stigmatisation encourue semblent être les prix à payer pour le confort offert par cette ville, « pacifiée par un idéal disneyen » ainsi que par le mécanisme de sélection sociale.

Si certaines analyses se montrent parfois un peu forcées, à partir d'un matériau ayant les limites d'une enquête sur un temps court, et si les propos manquent d'une meilleure traçabilité, qui aurait permis de distinguer ce qui est spécifique à cette ville selon Disney, de ce qui relève de pratiques urbanistiques et urbaines plus courantes ; on comprend que l'on a affaire à un essai, dont on ne peut que souligner la vigueur. Il s'agit pour l'auteur de s'insurger contre un mécanisme de privatisation de la ville et de sa fabrique qui s'exerce à Val d'Europe, « en dehors de tout débat, de toute action politique, de toute critique médiatique ». L'actualité de la question n'échappera pas.

Quant à la question de savoir quels avènements le secteur IV nous réserve, elle se pose à deux échelles : celle du Val d'Europe, alors que le contrat passé entre l'Etat et Disney SCA arrive à échéance en 2017 ; celle des mondes de l'aménagement contemporain en Europe, alors que l'expérience s'est vue décerner différents prix distinctifs.